

## Compte-rendu du CSAL n°5/2026 du 28 avril 2026

Ce CSAL était le présidé pour la première fois par notre nouveau Directeur.

Après lecture des déclarations liminaires, il s'est dit attentif à la situation des Agents, et aux conditions de vie au travail, que ce soit au niveau collectif ou individuel.

### Ordre du jour

- Présentation du compte-rendu d'exécution budgétaire 2025 et du document prévisionnel de gestion 2026
- Bilan de la formation professionnelle
- Bilan des recrutements contractuels
- Bilan des affectations locales en catégorie A
- Questions diverses

### Présentation du compte-rendu d'exécution budgétaire 2025 et du document prévisionnel de gestion 2026 (pour info) .....

Depuis 2 ans, malgré notre demande, la Direction ne nous fournissait plus le document de programmation du BOP (Budget Opérationnel de Programme) qui présente chaque poste de dépense.

**Changement de méthode** : le document nous a été communiqué à la demande du nouveau Directeur qui ne comprend pas comment il est possible d'échanger sur le budget sans ce tableau !

Dotation Globale de Fonctionnement **initiale**  
pour 2025 :

1 025 523 € en AE et 1 241 986 € en CP

Après **abondements**, elle s'est élevé à :

1 745 707 € en AE et 1 529 714 € en CP

### Késako ?

| AE  | CP  |
|---|---|
| <b>Autorisations d'Engagement</b>   | <b>Crédits de Paiement</b>  |
| limite supérieure des dépenses pouvant être <b>engagées</b> dans l'année. | limite supérieure des dépenses pouvant être <b>payées</b> dans l'année. |

La Direction n'a pas réussi à mesurer l'économie réalisée suite aux **mesures de sobriété** décidées en 2022 (diminution du chauffage et suppression de l'eau chaude sanitaire), **certainement parce qu'elles sont insignifiantes !** Le rétablissement de l'eau chaude sanitaire nécessiterait désormais de remplacer les ballons à 400 € l'unité... **Cela aurait finalement coûté moins cher de ne pas la supprimer !**

Malgré la réduction du parc immobilier, le montant des **loyers** (Héricourt, hôpital, Cité Gérôme) est en hausse entre 2024 et 2025 (de 147 648 € à 197 462 €) ! Une économie est toutefois attendue en 2026 suite au déménagement des Services Sociaux.

**à noter** les Services de l'État que nous hébergeons dans nos locaux ne versent pas de loyer à la DDFiP, ils participent seulement aux frais de fonctionnement.

Les **dépenses d'affranchissement** ont fortement diminué (153 439 € en 2025 ; 323 482 € en 2024) grâce à la dématérialisation dans les SGC de l'envoi d'un grand nombre de factures des Collectivités locales. Les pistes d'économie pour 2026 portent sur la poursuite de cette dématérialisation, ainsi que sur les dépenses d'affranchissement des lettres recommandées avec accusé de réception.

L'utilisation de véhicules de service a permis de diminuer les **frais de déplacements** (148 084 € en 2025 ; 158 159 € en 2024). Afin de poursuivre dans cette voie, la Direction va lancer une étude afin d'en optimiser l'utilisation, et continuer d'accompagner et sensibiliser les Agents en proposant une formation à la conduite des véhicules électriques et hybrides.

**rappel** il faut bien penser à mettre en charge les voitures électriques après leur utilisation.

**à noter** GLOBEO est le nouveau prestataire de réservation en ligne des billets de train en remplacement de TRAVEL PLANET. Passer par un site privé génère un surcoût par rapport à la réservation directe sur le site de la SNCF, mais il s'agit d'un marché public auquel la Direction ne peut se soustraire !

Des services EDR ont été supprimés dans d'autres départements afin de réaliser des économies de frais de déplacement. Le Directeur a affirmé que ce n'était pas sa position, il préférerait limiter leurs déplacements par du travail à distance. **Pour Solidaires Finances Publiques, la réalisation, des missions des EDR ne doit pas seulement être vue sous l'angle des frais de déplacements. Ils ont besoin de travailler au sein des Services qu'ils renforcent.**

En fonction des marges d'économie réalisées, le Directeur envisage d'en allouer une partie à des dépenses liées aux conditions de vie au travail, ce qui démontre effectivement son intérêt sur le sujet.

## Bilan de la formation professionnelle (pour info) .....

Les chiffres concernant la formation professionnelle ont subi de fortes variations entre 2024 et 2025 en raison des nombreuses formations mises en place lors de la création du CCPart, ce qui rend la comparaison difficile.

**311 Agents** ont suivi une formation en 2025, soit la quasi-totalité des Agents de la Direction.

|                         | 2025    | 2024    | Variation 2025/2024 |
|-------------------------|---------|---------|---------------------|
| Nombre de jours agents  | 1245,70 | 1511,10 | - 17,6 %            |
| Nombre de bénéficiaires | 311     | 245     | +26,9 %             |

Mais **ce chiffre est trompeur** : il est élevé à cause des e-formation obligatoires à tous les Agents qui ne sont pas en lien direct avec les missions.

**à noter** Mentor est une plateforme de formation destinée aux Agents de la Fonction Publique

Les e-formation sont en forte augmentation : 14 % des formations totales en 2025 contre 4 % en 2024. **Pour Solidaires Finances Publiques, il s'agit plus d'INFORMATION que de FORMATION qui ne peuvent se substituer aux formations en présentiel permettant notamment des échanges avec les formateurs et les autres stagiaires.**

Les **difficultés** rencontrées à l'occasion de la e-formation obligatoire à l'**acculturation au numérique** ont été à nouveau abordées, elles seront remontées à la Direction Générale. Le nombre de modules a été réduit, mais elle demeure obligatoire, même si les Agents n'ont pas le temps de la suivre. Ils ne peuvent être pénalisés, **mais cela figurera dans leur compte-rendu d'entretien professionnel...**

La Direction essaiera de proposer des **formations sur des points particuliers non disponibles au catalogue**, selon les remontées des Chefs de Service. **Il faut donc faire connaître vos besoins de formation.**

Comme chaque année, la DDFiP 70 a rencontré une forte réussite aux concours en 2025 avec 11 admis sur liste principale pour plus de 35 candidats (nombre total non disponible en raison d'un changement de logiciel).

**FÉLICITATIONS AUX LAURÉATS !**

## Bilan des recrutements contractuels (pour info) .....

En 2025, la DDFIP 70 a obtenu 8 autorisations de recrutement.

### Vague 1

0 autorisation de recrutement

### Vague 2 2 B et 5 C

1 B à la TEHHS  
1 C à la TEHHS  
1 B au SIE  
1 C au SIE  
1 C au SDIF  
2 C au CCPart

175 candidatures  
40 candidats reçus en entretien  
pour 7 postes

### Vague 3 1 B au CCPart

65 candidatures  
9 candidats reçus en entretien  
pour 1 poste

La Direction ne pouvant recevoir tous les candidats, le choix est d'abord opéré sur CV en fonction du profil, puis en entretien, en accord avec le Chef de Service concerné. **Outre le fait que la procédure est chronophage pour le Service RH, le choix effectué avant l'entretien contrevient à l'équité de recrutement.**

**à noter** le bilan des recrutements contractuels permet notamment de vérifier que les postes proposés lors de la 2ème vague étaient demeurés vacants faute de candidatures internes ou externes suffisantes lors des mouvements de mutation.

12 Agents contractuels ont réussi un concours en 2025 (5 le concours C, 5 le concours B, 2 le concours A) et 2 ont démissionné.

La DDFIP comptabilisait 48 Agents contractuels (3 A, 20 B, 25 C) au 31/12/2025, soit environ 15% de l'effectif.

En 2026, aucun Agent contractuel n'arrivera au terme du contrat limité à 6 ans.

**à noter** la CDIisation peut être proposée au bout des 6 ans, mais elle n'est pas automatique.

**Pour Solidaires Finances Publiques, la CDIisation n'est pas la solution. Pour résorber la précarité des Agents contractuels, ceux-ci doivent être intégrés au statut de fonctionnaire par les concours, y compris par un concours spécifique dont nous demandons la mise en place. Nous rappelons par ailleurs que l'Administration ne recrute pas à hauteur des crédits budgétaires, ce qui induit des vacances de postes qu'elle comble par des emplois contractuels.**

## **Bilan des affectations locales en catégorie A** (pour info) .....

En 2025, le mouvement local des inspecteurs a été supprimé, remplacé par des affectations locales exclusivement "au choix". Par ailleurs, ils seront proposés " au fil de l'eau ".

Après le mouvement national, des fiches de poste doivent être publiées (au maximum 4 mois avant la libération du poste), sur lesquelles ils doivent candidater en fournissant un CV et une lettre de motivation.

Les candidatures sont examinées en même temps pour les inspecteurs entrant dans la Direction et ceux déjà présents. **Comme pour le recrutement contractuel, la procédure est chronophage pour le Service des Ressources Humaines, mais également pour les Inspecteurs.**

En 2025, la Direction a publié 2 fiches de poste (TEHHS et SIE Adjoint) et a précisé dans la note locale que 2 autres postes étaient susceptibles d'être pourvus (SIE expertise et BILD), car les fiches de poste ne peuvent être publiées que sur des postes vacants.

Aucun Inspecteur de la DDFiP n'avait candidaté. Les 4 Inspecteurs nouvellement affectés à la Direction en 2025 ont été positionnés sur ces 4 postes.

**à noter** le bilan des affectations locales en catégorie A permet de vérifier que les fiches de poste ont été publiées afin de permettre à tous les Inspecteurs de postuler.

**Solidaires Finances Publiques a combattu la suppression du mouvement de mutation au profit de mutations "au choix" et "au fil de l'eau", mettant fin à des règles de mutation objectives et transparentes qui garantissent l'équité de recrutement. C'est également un risque majeur d'enfermement dans une filière métier et la fin de la mobilité choisie.**

## **Questions diverses** .....

### **Secrétaire de Direction**

Suite à la réussite au concours d'inspecteur de l'actuelle Secrétaire, une fiche de poste sera publiée prochainement. Ce poste est ouvert aux titulaires et aux contractuels.

### **Indus de rémunération**

Nous avons fait remarquer à la Direction qu'il aurait été plus correct de prévenir chaque Agent concerné par téléphone avant l'envoi du mail indiquant l'indu de rémunération.

### **Pont du 14 mai**

Le Directeur demandera de la "souplesse" aux Chefs de Service pour accorder le pont, dans le respect de la continuité de service, la sécurité des agents, et avec une présence minimale de l'encadrement.

**rappel ! IL N'EXISTE PAS DE RÈGLE DE 50 % DE PRÉSENCE !**

### **Facturation électronique**

Pour l'instant, il n'est pas demandé au SIE de venir en soutien des CCPro. La question posera à proximité de la date d'échéance de l'obligation.

### **PV des Instances**

Nous avons demandé au Directeur un retour à des PV qui retracent le plus fidèlement possible les débats.

### **Communication par la Direction sur les mouvements**

Nous avons également demandé la publication sur Ulysse 70 des mouvements entrants et sortants (contractuels, détachements, départs en retraite,...) dans notre Direction. Le Directeur revient sur le refus de son prédécesseur en acceptant de les publier régulièrement.

---

*Béatrice Biton, Corinne Mulenet, Élués de SOLIDAIRES Finances Publiques*